



Vos tarifs au quotidien

Professionnels

Principales conditions tarifaires 2026

En vigueur au 1^{er} janvier 2026

Tarifs en € HT

Sommaire

	Dates de valeur	4
	Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros	5
	Banque à distance	6
	Moyens et opérations de paiement	8
	Effets de commerce	13
	Offres groupées de services	13
	Irrégularités et incidents	16
	Financements bancaires	17
	Opérations à l'international	20
	Épargne, titres et placements financiers	25
	Assurances et prévoyance collectives	27
	Autres services	28
	Résoudre un litige	29
	Successions	30
	Cartographie des zones européennes	31

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ● dans ce barème tarifaire.

(*) Les tarifs indiqués sur ce document ne sont pas soumis à la TVA, sauf ceux comportant un astérisque (*) qui sont ici exprimés hors taxes. Ces conditions, valables à partir du 01/01/2026, peuvent être modifiées à tout moment à l'initiative du Crédit Agricole ou des Pouvoirs Publics.



Dates de valeur

Principales dates de prise en compte des opérations

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	J
Versement sur un automate de dépôt valorisé	J
Autre versement	Jusqu'à J + 3
Remise de chèque(s)	J + 1 Jour ouvré
Païement d'un chèque	J
Émission d'un virement SEPA interne ou externe	J
Réception d'un virement SEPA interne ou externe	J
Remise d'avis de prélèvement	E ouvré
Païement d'un prélèvement SEPA	E
Effet papier	
- remis avant E-10 jours calendaires	E + 7 jours ouvrés
- remis après E-10 jours calendaires	J + 13 Jours calendaires
Effet télétransmis	
- remis avant E-10 jours calendaires	E + 7 jours ouvrés
- remis après E-10 jours calendaires	J + 11 Jours calendaires
Effet présenté au paiement	E + 7 jours ouvrés
Païement par carte (électronique)	J opération + 1 Jour ouvré (si télécollecte effectuée le soir de l'achat)

J = date de réception au Crédit Agricole

E = date de l'échéance portée sur l'effet ou le prélèvement

Jours calendaires = chaque jour de l'année civile, samedi, dimanche (jours fériés compris)

Jours ouvrés = jours Banque de France (lundi au vendredi inclus sauf jours fériés)



Bon à savoir !

Retrouvez dans ces rubriques « **Bon à savoir !** », tout au long du livret, les infos, les notes, les remarques à retenir.



Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte en euros

Ouverture, clôture

Ouverture de compte - Compte courant	Gratuit
Services bancaires de base ⁽¹⁾ : fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier	Gratuit
Service d'aide à la mobilité / Transfert de compte - Au sein du groupe Crédit Agricole - Hors groupe Crédit Agricole	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit

Relevés de compte

Périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
● Quinzaine ⁽²⁾ (2 par mois)	2,10 €/mois	Gratuit
Décade ⁽²⁾ (3 par mois)	3,70 €/mois	Gratuit
Tous les jours ouvrés	1,20 €/relevé	Gratuit

Gestion du compte

Tenue de compte - Professionnels - Associations, SCI familiales	34,00 €/trimestre 3,75 €/trimestre soit 15,00 €/an
Commission de mouvement de compte/trimestre (exonération de certaines écritures) - Professionnels - Sur les seules écritures « débit » - Minimum de perception - Agriculteurs - Sur les seules écritures « débit » - Minimum de perception	0,105 % 15,00 €/trim 0,075 % 15,00 €/trim
Mise en place d'une procuration	Gratuit
Frais de recherche de documents ⁽¹⁾ (hors relevé de compte & imprimé fiscal unique) - Ancienneté ≤ à 3 mois (simple) - Ancienneté > à 3 mois (complexe)	4,29 € Sur devis

- (1) Les titulaires dont les comptes de dépôts sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code monétaire et financier (CMF) bénéficient gratuitement des services tels que mentionnés à l'article D 312-5-1 du CMF comprenant l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevé d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, la réalisation des opérations de la caisse, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, des moyens de consultation à distance du solde du compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.
- (2) Envoi sous réserve d'un minimum d'une opération.

Commission annuelle d'actualisation de dossier client (*) :	
- Professionnels, Associations	31,00 €
- SCI non familiale	20,50 €
Frais pour attestation pour arrêté comptable / commissaire aux comptes	130,00 €/attestation
Rédition d'un relevé de compte (tarif par relevé) ⁽⁷⁾	4,29 €
+ Frais de photocopie supplémentaire du même relevé	1,04 €
Attestation juridique ou fiscale	38,30 €/attestation
Frais de gestion de compte inactif ⁽³⁾	30,00 €/an
Selon l'article L312-19 du Code monétaire et financier	(Compte sans mouvements depuis 12 mois)
Relevé annuel des frais bancaires ⁽⁴⁾	Gratuit



Banque à distance

Frais d'utilisation des services de banque à distance ⁽⁵⁾.

Par téléphone ou email

FILINFO (consultation des comptes) 04 78 33 53 35	Coût d'un appel local
SOS Carte - 09 69 39 92 91 (opposition, contestation ou assistance carte, opposition chèque, contestation virement)	Coût d'un appel local

Service d'alerte par SMS ou email

Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS ou email	2,20 €/mois
Frais perçus lors de chaque envoi d'alerte SMS ou email	0,38 €/SMS

Gestion du compte à distance par internet - Crédit Agricole En Ligne (CAEL) : abonnement mensuel

Par internet avec Crédit Agricole En Ligne (tarifs mensuels)	
• Gestion de compte et virements internes (vision)	Gratuit
• Gestion de compte et virements externes (action) Associations ⁽⁶⁾	3,10 €/mois
• Gestion de compte et virements externes (action)	13,50 €/mois
(Virements externes facturés aux prix pratiqués par télétransmission et ordres de bourse à prix préférentiels)	
Par internet mobile (consultation et virements externes)	Selon formule

- (3) Frais prélevés annuellement sur chaque compte inactif, dans la limite de 30,00 € et du solde créditeur du compte, après déduction des frais et commissions perçus par la Caisse régionale en contrepartie des opérations relatives à la gestion et à la clôture de ses comptes inactifs et des produits et services bancaires liés à ces comptes.
- (4) Disposition non applicable aux personnes morales (hors associations).
- (5) Hors coûts d'accès et/ou de communication du fournisseur d'accès internet.
- (6) Hors associations présentant un chiffre d'affaires supérieur à 3 millions d'euros qui seront facturées au tarif standard de 13,50 €/mois.

Ces services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- Le site internet www.credit-agricole.fr/ca-centrest
- Nos applications mobiles - téléchargement et accès gratuit



Bon à savoir !

Avec l'application MA BANQUE, le Crédit Agricole vous propose un concentré de services :

- Consultation de vos comptes, passage d'ordres de bourse.
- Simulation en ligne.
- Contact avec votre agence, n° d'urgences, prise de rendez-vous.

Disponibles gratuitement sur Apple Store, Google Play, ma banque d'où je veux, quand je veux.

Accès libre sans abonnement.

Certificat électronique

- | | |
|---|--------------------------------|
| • Ma signature EDI ^{(7)(*)} | 4,30 €/mois |
| • Signature performance ^{(8)(*)} | 4,30 €/mois |
| • Swift 3S Key (service de signature électronique) ^(*) | 2,80 €/mois
soit 33,60 €/an |
| • Frais de révocation certificat | 42,15 €/mois |

Services d'échanges de données informatisées

Télétransmission ⁽⁹⁾	WEB EDI EBICS	EBICS TS
Forfait mensuel client-banque seulement (Abonnement EDI sens Aller)	6,50 €	16,40 €
Forfait mensuel banque-client seulement (Abonnement EDI Service télétransmission)	29,35 €	29,35 €
+ Mise à dispo. relevé (par ligne)	0,05 €	0,05 €

SwiftNet

Forfait	113,85 €/mois
Tarification à la ligne	0,05 €/ligne

- (7) Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Signature EDI, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite l'ouverture d'un compte professionnel dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est, un abonnement EDI WEB et la détention d'un certificat « Premium » obtenu dans le cadre de la souscription au contrat certificat signature Premium.
- (8) L'utilisation du certificat signature performance requiert un abonnement EDI WEB.
- (9) Coût de la transmission hors coût de traitement de l'opération.



Moyens et opérations de paiement

Espèces

Commande d'espèces (pièces ou billets) en euros (pour toute commande > 40,00 €)	5,00 € par commande à partir de la 2 ^{ème} /mois
Dépôt de pièces	
• Par dépôt	5,20 €
- Facturation en cas d'écart constaté entre le montant indiqué sur la remise et le montant déposé	5,20 €/dépôt à partir de la 3 ^{ème} erreur/mois
Retrait d'espèces au guichet sans émission de chèque	5,20 €
Dépôt de billets	
- Sur automate de dépôt valorisé	Gratuit
- Sous enveloppe	0,16 % (minimum 4,00 €) du montant à partir du 4 ^{ème} dépôt/mois
- Facturation en cas d'écart constaté entre le montant indiqué sur la remise et le montant déposé	5,20 €/ dépôt erroné à partir de la 3 ^{ème} erreur/mois

Chèques

Retrait de chéquier en agence	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier à domicile :	
- pli simple	2,00 €
- pli recommandé AR	Frais Postaux
Frais d'émission de chèque de banque ⁽¹⁰⁾	15,40 €/chèque
Confection de lettres-chèques (en fonction du nombre de chèques)	Nous consulter
Frais de recherche et copie de chèque émis ou reçu	Nous consulter
Frais d'opposition sur chèque émis	17,50 €
Destruction d'un chéquier non récupéré en agence au bout de 6 mois	5,00€

Paielements par cartes

1 - Les cartes bancaires

Carte monnaie pour dépôt de fonds	48,00 €/an
Carte « Professionnel Mastercard » à autorisation systématique et à débit immédiat	20,00 €/an
Carte « Business Mastercard » à débit immédiat ou à débit différé ⁽¹¹⁾	62,00 €/an
Carte « Business world Mastercard » à débit immédiat ou à débit différé ⁽¹¹⁾	155,00 €/an
Frais de mise à disposition de la carte	
- en agence	Gratuit
- à domicile par pli simple	2,10 €
- à domicile par pli recommandé AR	11,35 €

(10) Gratuité limitée à 2 émissions par mois dans le cadre du droit au compte.

(11) Tarif dégressif pour les cartes sur un même compte support : -20 % sur la 2^{ème} carte, -30 % sur la 3^{ème} carte, -50 % sur la 4^{ème} carte et les suivantes.

Modification du plafond de la carte en agence ou par SOS carte à la demande du porteur (sauf « Business world »)	5,15 €
Rédition du code confidentiel	10,35 €
Refabrication de la carte	10,35 €



Bon à savoir !

Le logo » vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma Banque ou votre espace personnalisé en ligne ou auprès de votre conseiller.

Les cartes de paiement à débit différé comportent la mention CRÉDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DÉBIT.

2 - Opposition de la carte

Frais de mise en opposition de la carte pour perte ou vol - par la banque - par le titulaire - par l'entreprise	Gratuit
---	---------

3 - Retrait d'espèces par carte aux Distributeurs Automatiques de Billets

Retraits en euro (ou Leu roumain ou Couronne suédoise) dans les pays de l'Espace Économique Européen auprès d'un distributeur du Crédit Agricole ou d'une autre banque	Gratuit
Retraits en devises (hors Leu roumain ou Couronne suédoise) ou en euro hors Espace Economique Européen	3,60 €/retrait + Commission sur montant 2,40 % + Frais de change éventuels

4 - Paiements par carte

Paiement en euro ou en Leu roumain ou en Couronne suédoise en France et dans un pays de l'Espace Économique Européen soumis au Règlement européen n°1230/2021 ⁽¹²⁾	Gratuit
Paiements en devises (hors Leu roumain ou Couronne suédoise) ou en euro hors Espace Economique Européen	0,35 €/opération + Commission sur montant 2,40 % + Frais de change éventuels

(12) L'Espace Économique Européen couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que 3 des 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège), ainsi que la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane française, la Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, les Açores, Gibraltar, les Îles Canaries, Madère.

5 - Acceptation des paiements par carte en euro

SERVICE MONÉTIQUE ET E-COMMERCE

Pour connaître nos offres rendez-vous sur le site ⁽¹³⁾ :
www.ca-moncommerce.com

Types de contrats

[Nous consulter](#)

Équipements en proximité Matériels

[Nous consulter](#)

UP2PAY Mobile

Offre Achat

Achat matériel

29 € par lecteur

Commission CB/transaction

1,75 % du montant

Offre Location

Abonnement mensuel

16,00 €

+ Commission CB/transaction

[Nous consulter](#)

UP2PAY Restaurant ⁽¹⁴⁾

[Nous consulter](#)

Encaissements à distance

Offre e-Commerce CAWL

Offre à l'usage

1,20 %

+ 0,20 €/transaction

Minimum de perception mensuel
de 10,00 € de commissions

Offre à l'abonnement

0,80 %

+ 0,20 €/transaction

+ 29,00 €/mois

UP2PAY par Lien

Offre Access

Frais d'installation ^(*)

51,50 €

Coût du lien (inclus le lien et le
sms)

1,03 €

1 % du montant

Commission d'acceptation

Offre Standard

Abonnement mensuel ^(*)

10,30 €

Frais d'installation ^(*)

51,50 €

Coût du lien (inclus le lien et le
sms)

0,41 €

+ Commission d'acceptation

0,60 % du montant

pour les cartes débit et crédit

1 % du montant

pour les cartes commerciales

(13) Le site ca-moncommerce.com est édité par Crédit Agricole Payment Services (CAPS), Société par actions simplifiée au capital de 49 026 830 euros. Le siège social est situé 83, boulevard des Chênes – B.P. 48, 78042 Guyancourt cedex. Immatriculée au R.C.S de Versailles sous le numéro SIREN : 723 001 467 – Numéro individuel d'identification d'assujetti à la TVA : FR 23 723 001 467.
Accès gratuit au site, hors coût du fournisseur d'accès.

(14) Up2pay Restaurant est une offre monétique soumise à conditions générales et tarifaires, réservée aux professionnels restaurateurs immatriculés en France et aux associations disposant d'un numéro de SIREN.

Prélèvements SEPA ⁽¹⁵⁾ (SDD) ⁽¹⁶⁾ émis

Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS) auprès de la Banque de France	93,00 €
Prélèvements SEPA télétransmis à l'encaissement ⁽¹⁷⁾	
- par fichier transmis	
- traitement à l'unité	
- par prélèvement SDD Core ⁽¹⁸⁾	0,35 €
- par prélèvement SDD B to B	0,45 €
- autres supports par avis	3,50 €
Dans le cadre des services WebEdi/EdiWeb	
- Pack Prélèvement Confort	10,35 €
- Pack Prélèvement Confort Plus	20,70 €
Traitement des rejets :	
- impayé SEPA à la charge du remettant	6,50 €

Prélèvements SEPA ⁽¹⁵⁾ (SDD) ⁽¹⁶⁾ reçus

Enregistrement d'une autorisation de prélèvement SEPA B to B	
- Internet	Gratuit
- Agence	11,30 €
Autorisation de paiement par prélèvement SEPA SDD CORE	Gratuit
- mise en place	
- mise à jour	
- suppression	

Virements SEPA ⁽¹⁵⁾ (SCT) ⁽¹⁶⁾ émis

Opération libellée en euro (ou Leu roumain ou Couronne suédoise) à destination ou en provenance d'un pays de l'EEE.⁽¹²⁾

Opération d'un montant jusqu'à 1000 € en euro à destination ou en provenance d'un pays hors EEE.

Virement instantané (hors Caisse régionale)	
Via le service de banque à distance Crédit Agricole en Ligne www.credit-agricole.fr/ca-centrest (+ coût de la connexion selon opérateur)	Gratuit
Securiban (vérification de coordonnées bancaires) ⁽¹⁹⁾	
Frais de mise en place ⁽⁷⁾	31,00 €
Coût par IBAN vérifié ⁽⁷⁾	0,72 €
Virement Instantané par Fichier (IP Fichier)	
Coût par virement IP (Hors groupe Crédit Agricole)	0,26 €

(15) La zone SEPA couvre les 27 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ainsi que les 4 pays de l'Association Européenne de Libre Échange (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) et Monaco, Martinique, Guadeloupe, Guyane française, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin partie française, Açores, Gibraltar, Îles Canaries, Madère, Saint-Marin, le Vatican, Andorre, le Royaume-Uni, les îles de Jersey, Guernesey et Man.

(16) Le SDD (SEPA Direct Débit ou prélèvement européen) permet d'effectuer des prélèvements en euros entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France, sans limite de montant. Il doit comporter impérativement les coordonnées IBAN et le BIC dans certains cas.

Le SCT (SEPA Credit Transfer, ou virement européen) permet d'effectuer des virements en euros entre comptes situés dans l'espace SEPA, y compris en France, sans limite de montant. Il doit comporter impérativement les coordonnées IBAN et le BIC dans certains cas

(17) La souscription au « Pack Prélèvement » nécessite la souscription au préalable au service Web Edi.

(18) Échéance moins 1 jour ouvré.

(19) Offre soumise à conditions permettant des vérifications auprès de banques adhérentes au réseau interbancaire SEPAmail (à ce jour BNP Paribas, groupe BPCE - Banque Populaire et Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, CIC, La Banque Postale et Société Générale). Renseignez-vous auprès de votre Conseiller dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est.

Virements en €	Réalisé/mis en place en agence	Occasionnel ⁽²⁰⁾ télétransmis ⁽²²⁾	Permanent
Remise / Réception de fichier			
Traitement à l'unité ⁽²⁰⁾			
- au sein de la Caisse régionale	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- au sein du groupe Crédit Agricole ⁽²¹⁾	5,15 €	Gratuit	Gratuit
- hors groupe Crédit Agricole	5,15 €	0,25 €	0,25 € /opération

- Les virements occasionnels télétransmis sont gratuits pour les détenteurs de Compte à Composer (CAC) s'ils sont effectués par Internet via le CAEL (hors EDI)

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	19,15 €
--	---------

Virement SEPA Spécial Orienté Trésorerie (VSOT)	7,75 €
- papier	
- télétransmis EBICS/EdiWeb ⁽²³⁾	

Virements internationaux⁽¹⁵⁾

Toute opération traitée dans une devise différente de celle du compte supporte une commission de change de 0,0525 % du montant de la contrevaletur euro de l'opération avec un minimum de 18,25 €.

Virements en devises (quelle que soit la destination) ou en euro hors zone SEPA (quel que soit le montant). Virements en euro à destination ou en provenance d'un pays hors EEE (supérieurs à 1000 €)

1- Émission d'un virement international

Émis en agence	0,025 % Minimum : 28,00 € Maximum : 55,60 €
+ Frais Swift	+ 10,60 €
Frais OUR ⁽²⁴⁾	+ 0,10 % Minimum : 15,00€ Maximum : 100,00 €
Télétransmis (WEB EDI / EBICS)	0,025 % Minimum : 3,45 € Maximum : 55,60 €
+ Frais Swift	+ 10,60 €
Frais OUR ⁽²⁴⁾	+ 0,10 % Minimum : 15,00€ Maximum : 100,00 €

2- Réception d'un virement international

Virement reçu	25,60 €
---------------	---------

(20) Frais prélevés à chaque virement émis en agence.

(21) Dans toutes les Caisses régionales du Crédit Agricole.

(22) Pour les clients titulaires de Crédit Agricole En Ligne – CAEL.

(23) Si Transmission Internet EdiWeb SwiftNet, EBICS T ou EBICS TS.

(24) Frais OUR : net de frais pour le bénéficiaire



Effets de commerce ⁽²⁵⁾

Effets à l'encaissement

Support papier :	
- par effet	25,50 €
Effet télétransmission	
- par EDI WEB, EBICS T, EBICS TS, Swift Net	0,47 €
- par CAEL Pro Rib Titres	0,47 €
- traitement par remise d'effet	Gratuit

Effets à l'escompte

Escompte support papier :	
- par escompte	25,50 €
Remise à l'escompte télétransmis	
- par EDI WEB, EBICS T, EBICS TS, Swift Net	0,45 €
Agios minimum sur escompte	Nous consulter

Autres facturations

Annulation, réclamation, prolongation	19,20 €
Changement de domiciliation	19,20 €



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Compte à Composer : votre gestion au quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ● dans ce barème tarifaire.

Le compte à composer est un bouquet de produits et services indissociables, essentiels à la gestion du compte au quotidien qui comprend : compte courant professionnel, crédit agricole en ligne PRO, date de valeur spécifique à J sur encaissement, chèques et effets, mise en place illimitée des prélèvements, tenue de compte, commission de mouvement, assurance des moyens de paiement. Pour le compte à composer Agri, accès au service Pleinchamp⁽²⁶⁾. Ce service est accessible par internet via le site Pleinchamp.com⁽²⁷⁾.

Compte à Composer Pro ⁽²⁸⁾

Flux confiés	Prix
< 101 k€	21,20 €
101 à 250 k€	32,60 €
251 à 500 k€	40,90 €
501 à 1 500 k€	52,70 €
1 501 à 3 000 k€	76,20 €

Compte à Composer Agri ⁽²⁸⁾

Flux confiés	Prix
< 76 k€	20,70 €
76 à 300 k€	24,60 €
301 à 750 k€	39,00 €
751 à 3 000 k€	64,50 €

(25) La facturation des effets de commerce internationaux est détaillée rubrique « Opérations à l'international » p.20

(26) Pleinchamp est un service proposé par la SAS Pleinchamp, société par action simplifiée au capital de 2.632.080 euros, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 432 556 900, ayant son siège social 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex.

(27) Hors frais de télécommunication, et de fournisseur d'accès internet.

(28) Par mois en fonction des flux confiés - Les flux et la cotisation font l'objet d'une réévaluation à la date anniversaire du contrat pour les comptes à composer.

MODULES

Services complémentaires modules du compte à composer pour optimisation des excédents de trésorerie

Montant minimum d'excédents de trésorerie : 20 000,00 €

Placement programmé	2,00 €/mois
Placement dynamisé	9,00 €/mois

Autres offres groupées de services

Compte-service Pro (cette offre n'est plus commercialisée)		
Flux confiés	Ouverture de crédit	Prix
< 200 k€	Non	23,25 €
	< 4 k€	29,80 €
	4 k€ à 8 k€	36,50 €
	8 k€ à 12 k€	43,30 €
201 k€ à 300 k€	Non	35,35 €
	< 4 k€	42,00 €
	4 k€ à 8 k€	48,70 €
	8 k€ à 12 k€	55,50 €
301 k€ à 800 k€	Non	60,65 €
	< 4 k€	67,30 €
	4 k€ à 8 k€	74,00 €
	8 k€ à 12 k€	80,80 €
801 k€ à 3000 k€	Non	17,95 €
	< 4 k€	24,60 €
	4 k€ à 8 k€	31,30 €
	8 k€ à 12 k€	38,10 €
	> 12 k€	44,70 €

Compte-service Agri – 1 ^{ère} version de commercialisation (cette offre n'est plus commercialisée)		
Flux confiés	Ouverture de crédit	Prix
< 200 k€	< 4 k€	25,30 €
	4 k€ à 8 k€	32,00 €
	8 k€ à 12 k€	38,50 €
201 k€ à 300 k€	< 4 k€	37,10 €
	4 k€ à 8 k€	43,80 €
	8 k€ à 12 k€	50,30 €
301 k€ à 765 k€	< 4 k€	59,40 €
	4 k€ à 8 k€	66,10 €
	8 k€ à 12 k€	72,60 €

Compte-service Agri – 2^{ème} version de commercialisation
(cette offre n'est plus commercialisée)

Flux confiés	Ouverture de crédit	Prix
< 200 k€	Non	22,10 €
	< 4 k€	28,60 €
	4 k€ à 8 k€	35,25 €
	8 k€ à 12 k€	41,80 €
201 k€ à 300 k€	Non	35,20 €
	< 4 k€	41,70 €
	4 k€ à 8 k€	48,35 €
	8 k€ à 12 k€	54,90 €
301 k€ à 800 k€	Non	60,55 €
	< 4 k€	67,05 €
	4 k€ à 8 k€	73,70 €
	8 k€ à 12 k€	80,25 €
801 k€ à 3000 k€	Non	18,10 €
	< 4 k€	24,60 €
	4 k€ à 8 k€	31,20 €
	8 k€ à 12 k€	37,80 €
	> 12 k€	44,60 €

Offre de Bienvenue Créateur, repreneur, artisan, commerçant, profession libérale, TPE, micro-entrepreneur, jeunes agriculteurs

[Nous consulter](#)

EKO pro



Bon à savoir !

Vous êtes micro-entrepreneur individuel ?

EKO PRO, c'est un compte, une carte et l'accès aux services des agences du Crédit Agricole pour **8 €** par mois.

Offre EKO Pro (Services inclus)

- Frais de tenue de compte actif
- Commission de mouvement ⁽²⁹⁾
- E-relevé ou relevé de compte (mensuel)
- Consultation et gestion de vos comptes en ligne (CAEL EKO Pro)
- Consultation et gestion de vos comptes sur Smartphone (Ma Banque)
- Carte MasterCard à autorisation systématique Pro

8,00 €/mois

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées s'ils sont souscrits séparément. L'offre EKO Pro sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard à autorisation systématique Pro. En cas de résiliation de l'offre EKO Pro, le titulaire continue de bénéficier des produits et services souscrits séparément et non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle EKO Pro et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation pour les produits et services souscrits séparément.

(29) Sont inclus les frais de commission de mouvement sur un montant maximum d'opérations passées en débit du compte sur le trimestre écoulé de 10 000 €. Au-delà de ce seuil, une commission de mouvement de 0,105 % sera facturée.



Incidents de fonctionnement sur compte

Commission d'intervention ⁽³⁰⁾ PRO	
- par opération	8,50 €/opération
- maximum par mois	221,00 €
Commission d'intervention ⁽³⁰⁾ AGRI	
- par opération	8,00 €/opération
- maximum par mois	208,00 €
Commission de dépassement de découvert (sur montant au-delà du plafond autorisé)	Taux du découvert + 3 points
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté (maximum 1 par jour et par titulaire)	14,90 €
Frais d'enregistrement d'Interdiction Bancaire (IB) initié par une autre banque	27,70 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽³¹⁾ (par chèque impayé ⁽³²⁾)	
- d'un montant < 50 €	21,50 €
- d'un montant ≥ 50 €	41,50 €
Une commission d'intervention d'un montant de 8,50 € maximum peut s'ajouter à ces frais	
Frais pour paiement d'un chèque émis par le client en contravention avec son Interdiction Bancaire (IB)	27,70 €/chèque
Frais pour déclaration à la banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (opposition pour usage abusif)	39,30 €
Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur	17,50 €
Frais d'opposition sur chéquier	25,00 €
Frais d'opposition sur prélèvement par l'émetteur	Gratuit
Frais de rejet de prélèvement faute de provision, (par prélèvement)	11,50 €
(l'ensemble de la commission et frais de rejet est limité au montant de prélèvement rejeté dans la limite d'un montant maximum de 20,00 €)	
Frais de rejet d'effet au paiement	
- Effet domicilié rejeté	22,80 €
- Effet mis en instance	3,50 €
Impayé à la charge du remettant (par effet)	19,00 €
Frais par saisie attribution ou conservatoire	112,00 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant dû au Trésor Public ⁽³³⁾
Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse) ^(*)	15,25 €
Frais de gestion annuelle NPAI (N'habite pas à l'adresse indiquée) ^(*)	27,50 €/an

(30) Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...

(31) Comprenant les frais pour lettre d'information préalable, la gestion du dossier d'interdiction bancaire, le blocage de provision, l'édition d'un certificat de non paiement et la déclaration de main levée auprès de la Banque de France.

(32) Gratuité en cas de nouveau rejet du même chèque dans le délai de 30 jours suite à la première présentation.

(33) Dans la limite d'un plafond de 100 euros fixé par décret.



Facilité de caisse

Frais de dossier	1 % minimum 100,00 €
Intérêts débiteurs	Nous consulter
Commission de plus fort découvert (prélèvement trimestriel)	0,08 %/mois
Commission d'engagement	1 % du montant

Découvert autorisé - par ligne de crédit (OCC tous professionnels hors promotion immobilière)

Frais de dossier pour mise en place :	
Montant ≤ 2000 €	75,00 €
Montant > 2000 €	1 % minimum 105,00 €
Frais de dossier pour renouvellement	
	85,00 €
Commission de plus fort découvert	0,08 %/mois
Commission d'engagement (ou de confirmation)	1 % du montant
Intérêts débiteurs ⁽³⁴⁾	Nous consulter
Frais de dossier OCSR pour mise en place (Ouverture de Crédit Spécifique Récolte)	155,00 €

Escompte - par ligne de trésorerie

Frais de dossier pour mise en place	1 % du montant
Frais de dossier pour réexamen	85,00 €
Durée d'intérêts d'escompte minimum	10 jours calendaires (cf. p.4)
Montant minimum par effet	6,70 €
Commission d'endossement	0,60 %/effet
Prolongation, réclamation, changement, domiciliation	29,30 €

Cession de créance loi Dailly

Commission par notification	29,30 €
Frais par bordereau	39,70 €
Frais de traitement par créance papier	7,50 €
Échéancier mensuel	11,10 €
Cession créance impayée	29,30 €
Notification cession des marchés	29,30 €

Affacturage

Affacturage classique ⁽³⁵⁾	Nous consulter
---------------------------------------	----------------

(34) Le TRCAM (taux de référence du Crédit Agricole) est révisé chaque trimestre selon la formule suivante : $TRCAM = 70 \% TMCT + 3.79 \%$ où le $TMCT = 50 \% EURIBOR 3 \text{ mois} + 10 \% \text{ taux des appels d'offre de la BCE} + 10 \% \text{ taux de prêt marginal au jour le jour de la BCE} + 30 \% \text{ taux des OAT 2 ans (Obligations Assimilables du Trésor)}$.

(35) Crédit Agricole Leasing & Factoring, adresse postale: 12 place des États-Unis - CS 20001 - 92548 Montrouge Cedex - France. Siège social 12 place des États-Unis - 92120 Montrouge France. Société Anonyme au capital de 195 257 220 Euros. R.C.S. Nanterre 692 029 457. Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Société de courtage d'assurances - N° Orias 07 030 220 (www.orias.fr).

Crédit court terme

Frais de dossier crédit court terme - demande en agence :

- Professionnels 1 % du capital
- Agriculteurs 1 % du capital

Frais de dossier minimum :

Montant du prêt	Professionnels	Montant du prêt	Agriculteurs
< 10 K€	105,00 €	< 10 K€	105,00 €
≥ 10 K€ et < 100 K€	155,00 €	≥ 10 K€ et < 30 K€	155,00 €
≥ 100 K€	315,00 €	≥ 30 K€ et < 75 K€	175,00 €
		≥ 75 K€	350,00 €

Frais de dossier court terme Prêt Express Pro Agri - demande en ligne/Internet 70,00 €

Crédit moyen terme d'investissement

Frais de dossier (hors Prêt Express Pro Agri)

- professionnels 1 % du capital
- agriculteurs hors AGILOR 1 % du capital

Frais de dossier minimum :

Professionnels		Agriculteurs	
Montant du prêt	Minimum	Montant du prêt	Minimum (hors Agilor)
≤ 10 K€	105,00 €	≤ 10 K€	105,00 €
> 10 K€ ≤ 30 K€	155,00 €	> 10 K€ ≤ 30 K€	155,00 €
> 30 K€ ≤ 75 K€	365,00 €	> 30 K€ ≤ 75 K€	260,00 €
> 75 K€ ≤ 150 K€	465,00 €	> 75 K€ ≤ 150 K€	365,00 €
> 150 K€ ≤ 300 K€	570,00 €	> 150 K€ ≤ 300 K€	465,00 €
> 300 K€ ≤ 500 K€	830,00 €	> 300 K€	830,00 €
> 500 K€	1 000,00 €		

Frais de dossier moyen terme Prêt Express Pro Agri - demande en ligne / Internet 70,00 €

Crédit AGILOR

Frais de dossier pour un dossier CT AGIL'APPRO

Montant du prêt	Agri forfait AGILOR
≤ 50 K€	110,00 €
> 50 K€	150,00 €

Frais de dossier Crédit AGILOR par dossier de financement selon le montant accordé

Montant du prêt	Agri forfait AGILOR
≤ 20 K€	110,00 €
> 20 K€ et ≤ 100 K€	195,00 €
> 100 K€	250,00 €

Crédit bail

Frais de dossier Nous consulter

Taux Nous consulter

Avals, garanties bancaires et cautionnement

Engagement par signature : garantie à première demande, garantie de bonne exécution, caution de remboursement d'avance, caution de restitution d'acompte, caution douanes, caution fiscale, caution fournisseurs...

Taux de commissionnement
(par trimestre d'avance)

Défini lors de la mise
en place

Garanties Actif Passif

Mise en place des garanties Actif-Passif

- Taux de calcul sur le montant de l'acte	0,50 %
- minimum	135,00 €
- maximum	600,00 €

Garanties bancaires

Garanties bancaires	Caution bancaire	Garantie à 1 ^{ère} demande
Frais par utilisation (acte simple)	65,00 €	89,00 €
Frais par utilisation (acte complexe)	132,00 €	180,00 €
Frais de mainlevée	17,00 €	17,00 €

Frais de garantie sur crédit

Service e-caution	Nous consulter
Caution solidaire	65,00 €
Gage de matériel et outillage	434,00 €
Nantissement de fonds de commerce	555,00 €
Gage sur véhicule (avec certification d'immatriculation)	227,00 €
Nantissement de parts de SARL, SC, SNC et SCI	310,00 €
Nantissement d'actions de SAS et SA	310,00 €
Nantissement de comptes titres financiers (y compris SCPI) Crédit Agricole	100,00 €
Nantissement de comptes titres financiers (y compris SCPI) hors Crédit Agricole	260,00 €
Nantissement de valeurs mobilières et de contrats d'assurance-vie Crédit Agricole	100,00 €
Nantissement de valeurs mobilières et de contrats d'assurance-vie hors Crédit Agricole	260,00 €
Warrant	135,00 €
Délégation de créance	50,00 €
Hypothèque et hypothèque légale spéciale - mainlevée partielle ou totale	134,00 €
Hypothèque aériennes, maritimes, etc.	700,00 €
Mainlevée totale ou partielle de garantie avec ou sans remboursement anticipé du crédit	133,00 €

Autres frais

Modification sur financement réalisé	
- simple	38,00 €
- complexe	134,00 €
Réaménagement de prêt	1,12 % du capital restant dû Minimum 670,00 € Maximum 2 080,00 €

Avenant au contrat	175,00 € + 65,00 € par prêt supplémentaire				
Attestation de prêt soldé ^(*)	10,42 €				
Réédition du tableau d'amortissement ^(*)	<table> <tr> <th>Agence</th><th>Internet</th></tr> <tr> <td>41,67 €</td><td>Gratuit</td></tr> </table>	Agence	Internet	41,67 €	Gratuit
Agence	Internet				
41,67 €	Gratuit				
Édition de décompte de crédit, attestations diverses concernant le prêt	50,00 €				
- forfait à partir de 3 prêts	148,00 €				
Frais d'information annuelle des cautions (par an, par caution, par prêt) à la charge de l'emprunteur	Gratuit				
Report d'échéance	50,00 €				
Pause de mensualité non prévue contractuellement (moratoire)					
- par dossier	151,00 €				
- forfait à partir de 3 prêts	453,00 €				
Plan apurement	60,00 €				

Opérations à l'international

Les opérations mentionnées dans ce document ne représentent qu'une partie des produits et services proposés par la Caisse régionale. Nos Conseillers régionaux du service « Affaires Internationales » sont à votre disposition pour vous renseigner sur les offres de services que nous pouvons vous proposer.

Tous les frais proportionnels annoncés sont calculés sur la contrevaletur euro du montant des opérations.

Commission de change : toutes les négociations de devises supportent une commission de change de 0,0525 % avec un minimum de 18,25 €

Compte en devise

Commission de tenue de compte non rémunéré	Gratuit
Commission de tenue de compte rémunéré	16,00 €/mois
Commission de mouvement de compte/trimestre (exonération de certaines écritures)	
- Professionnels	
- Sur les seules écritures « débit »	0,105 %
- Minimum de perception	15,00 €/trim
- Agriculteurs	
- Sur les seules écritures « débit »	0,075 %
- Minimum de perception	15,00 €/trim

Change

Change manuel (achat et vente de billets de banque)	5,00 % du montant
- minimum	1,95 €
- maximum	7,10 €
Accès au Portail CHANGE	Gratuit
Accessible par le Service de banque à distance par Internet (cf p.6), le portail CHANGE permet de traiter de manière autonome les opérations de change courantes (COMPTANT, TERME, Flexigain)	
Avances en devises	
- frais de dossier	88,00 €
- prorogation	88,00 €
Opération de change à terme (Flexigain, Flexiterme)	
- ouverture	0,10 %
- utilisation (tirage)	36,45 €
- prorogation Flexigain	0,10 %

EXPORT

Moyens de paiements - encaissement/export

Virements en devises ou libellés en euro (reçus du Royaume-Uni, de la Suisse ou d'un pays hors Espace Économique Européen) ⁽¹²⁾	25,60 €/virement
Remise de chèque(s) (payable sur l'étranger) :	0,25 %
- procédure « sauf bonne fin » (SBF) :	
- minimum	42,50 €
- maximum	223,00 €
- procédure « crédit après encaissement » (CAE)	
- minimum	29,50 €
- maximum	223,00 €
+ frais de port	37,60 €
- frais d'impayé par chèque	47,00 €
Effets libres :	
- commission d'encaissement	0,14 %
- minimum	39,95 €
- maximum	396,00 €
- frais de port	37,80 €
- frais d'impayé par effet	47,00 €

Trade

Crédit documentaire export

Notification	0,10 %
- minimum	137,00 €
Confirmation	Sur devis
Utilisation	0,15 %
- minimum	171,80 €
Modification des termes	130,00 à 250,00 €
Frais d'envoi selon acheminement	10,60 € à 37,60 €
Frais Swift	10,60 €
Transfert de Lettre de Crédit (LC)	0,15 %
- minimum	450,00 €
Pré-étude des documents	110,00 €

Remise documentaire export

Commission d'encaissement	0,22 %
- minimum	65,70 €
- frais de port	37,80 €
Frais d'amendement	45,00 €

Garanties bancaires reçues

Commission de notification :	0,10 %
- minimum	95,15 €
- modification des termes	130,00 à 250,00 €
- mise en jeu	185,00 €
- frais d'envoi selon acheminement	10,60 € à 37,60 €

IMPORT

Moyens de paiements - paiement/import

Virements en devises ou libellés en euro (émis vers un pays hors Espace Économique Européen) ⁽¹²⁾	
Virement enregistré en agence	0,025 %
- minimum	28,15 €
- maximum	55,60 €
Virement télétransmis	0,025 %
- minimum	3,45 €
- maximum	55,60 €

Frais Swift (pour les virements hors EEE ⁽¹²⁾ et devises) 10,60 €

Demande frais OUR + 0,10 %
Minimum : 15,00 €
Maximum : 100,00 €

Demande frais BEN Gratuit

Attention : les éventuels frais de banques étrangères présentés peuvent être répercutés à réception

Chèques présentés par banque étrangère	
Emission d'un chèque en euros	25,90 €
Émission de chèque en devises	31,10 €
Impayé sur chèque en devises	47,00 €

Effet libre :	
- Commission d'encaissement	48,85 €
- Frais Swift	10,60 €
- Prorogation/acceptation	52,30 €
- Effet impayé	47,00 €

Trade

Remise documentaire import

- Commission d'encaissement	0,21 %
- minimum	103,00 €
- Frais Swift	10,60 €
- Frais d'envoi selon acheminement	10,60 € à 37,60 €
Frais d'amendement	45,00 €

Crédit documentaire import

Ouverture (par trimestre indivisible)	0,26 %
- minimum	136,10 €
Utilisation (levée du document)	0,14 %
- minimum	158,90 €
Modification des termes	130,00 à 250,00 €
Commission mensuelle si paiement différé	0,13 %
- minimum	99,00 €
Utilisation Clause UPAS ⁽³⁶⁾	88,00 €
Frais Swift	10,60 €
Frais d'envoi selon acheminement	10,60 € à 37,60 €
Documents irréguliers	160,00 €
Partie intégrante (selon nombre de pages)	135,00 € à 470,00 €

Garanties et Stand by soumises aux RUU⁽³⁷⁾ 600 émises

Commission d'engagement par trimestre indivisible	0,40 %
- minimum	46,00 €
Frais d'établissement	125,00 €
Frais Swift	10,60 €
Modification des termes	130,00 à 250,00 €
Frais d'envoi selon acheminement	10,60 € à 37,60 €
Mise en jeu	185,00 €

CA-eTrade

Abonnement annuel	23,50 €
-------------------	---------

Crédit Agricole Trade Club

Gratuit

Divers

Courriel de confirmation d'exécution d'opération	0,90 €
Copie de Swift	16,70 €
Frais de photocopie (*)	4,29 €
Bon de cession	34,50 €
Dossiers BPI / assurance export	64,50 €
Enrichissement des instructions	8,80 € à 88,00 €
Retour de fonds	44,71 €

Frais de recherches et d'investigations

Demande de sort	16,80 €
Tentative de récupération de fonds	19,15 €
Recherche complexe	Sur devis
Frais de traduction	Sur devis
Courrier à l'étranger	55,00 €
Renseignements commerciaux à l'international	
- sur pays européens, États-unis ou Canada	89,00 €
- sur autre zone géographique	Nous consulter
Frais d'étude projet non abouti	175,00 €
Étude de dossier complexe (par heure)	125,00 €

École Credoc (formation)

125,00 €

(36) La Clause UPAS «Usance Paid At Sight» est une option insérée par la banque émettrice dans le crédit documentaire, à la demande de l'acheteur, autorisant le fournisseur à demander à la banque émettrice un paiement à vue alors que ce même crédit documentaire est payable à échéance.

(37) Règles et Usances Uniformes

PRINCIPALES DATES DE PRISE EN COMPTE DES OPÉRATIONS À L'INTERNATIONAL

Achats / Ventes de devises au comptant

Débit en compte	J
Crédit en compte	J + 2 jours ouvrés

Chèques remis à l'encaissement « sauf bonne fin »

Chèque en euro	J + 5 jours ouvrés
Chèque en devises	J + 5 jours ouvrés

Attention : les chèques postaux sont exclus de la procédure « sauf bonne fin »

Chèques remis après « crédit encaissement »

Chèque en euro	Date de réception des fonds + 1 jour ouvré
Chèque en devises	Date de réception des fonds + 2 jours ouvrés

Chèques présentés au paiement

Chèque en euro ou en devises	Date de traitement + 1 jour ouvré
------------------------------	--------------------------------------

Virements

Virement reçu en euro	Date de réception des fonds
Virement reçu en devises	Date de réception des fonds + 2 jours ouvrés
Virement émis en euro ou en devises de l'Espace Économique Européen	J
Virement émis en devises autres	J + 1 jour ouvré

Effets

Effet remis à l'encaissement en euro	Date de réception des fonds + 1 jour ouvré
Effet remis à l'encaissement en devises	Date de réception des fonds + 2 jours ouvrés
Effet présenté au paiement en devises	Date de réception des fonds + 1 jour ouvré

Remises documentaires

Export en euro	Date de réception des fonds + 1 jour ouvré
Export en devises	Date de réception des fonds + 2 jours ouvrés
Import en euro ou en devises	Date de réception des fonds + 1 jour ouvré



Épargne, titres et placements financiers

Épargne Bancaire

Transfert de compte d'épargne vers une autre banque	105,00 €
---	----------

Placements Financiers

Opérations diverses sur titres

Transfert de lignes de titres vers une autre banque (*)	
- Actions françaises cotées par ligne	12,50 €
- Actions françaises non cotées par ligne	41,67 €
- Actions étrangères cotées	12,50 €/ligne
	+ Frais de transfert prélevés par les banques étrangères en sus
Frais d'inscription et de gestion d'actions non cotées (plafonné à 666,67 €)	1,20 %
Mise en nominatif pur ⁽¹⁾	46,67 ⁽¹⁾ €

Documents fiscaux

Duplicata d'imprimé fiscal unique ⁽¹⁾	4,17 €
- Attestation fiscale non résident année n-1	16,67 €/attestation
- Attestation fiscale non résident années n-2 et au-delà	50,00 €/attestation

Service de bourse en ligne CTO-PEA-PEA PME

INVEST STORE INITIAL

- Abonnement Crédit Agricole en Ligne Vision	Gratuit
--	---------

INVEST STORE INTEGRAL

- Abonnement Crédit Agricole en Ligne Action	13,50 €/mois
- Commission de service si moins de 12 ordres par an	96,00 €/an
- Commission de service si 12 ordres minimum par an	Gratuit

Le service Invest Store vous permet de consulter vos placements boursiers à tout moment et d'obtenir des informations détaillées de chaque valeur (performance, évolution).

Avec Invest Store Intégral, vous accédez à une offre plus étendue de services, de conseils et des frais de courtage réduits.

Les ordres de bourse sur Bourse France

Négociation sur Euronext Paris, Amsterdam, Bruxelles.
Frais de courtage hors frais de marché (variable suivant le lieu d'exécution)
et hors TTF (Taxe sur Transactions Financières), prélevés en sus.

Par Internet
INVEST STORE INITIAL sur CTO
0,50 % du montant de l'ordre
INVEST STORE INTEGRAL sur CTO
Ordre ≤ à 500,00 € : 0,48 % du montant de l'ordre Ordre > 500,00 et ≤ 1 000,00 € : 0,18 % du montant Ordre > 1000,00 € : 0,12 % du montant de l'ordre
Par Téléphone
INVEST STORE INITIAL sur CTO
1,20 % du montant de l'ordre + Forfait par ordre : 20,00 €
INVEST STORE INTEGRAL sur CTO
Ordre ≤ à 500,00 € : 0,48 % du montant de l'ordre + forfait par ordre 20,00 € Ordre > 500,00 et ≤ 1000,00 € : 0,18 % du montant + forfait par ordre 20,00 € Ordre > 1 000,00 € : 0,12 % du montant de l'ordre + forfait par ordre 20,00 €

Les ordres de bourse sur Bourses étrangères

Frais de courtage hors frais d'intermédiaire (variable selon le lieu d'exécution),
prélevés en sus.

Par Internet
CTO
0,60 % du montant de l'ordre. Minimum 30,00 €
Par Téléphone
CTO
1,37 % du montant de l'ordre. Minimum 60,00 €

Ordres de gré à gré externes

[Nous consulter](#)

SICAV et FCP Crédit Agricole

Souscription, vente, gestion

[Nous consulter](#)

Droits de garde (*)

Ils sont prélevés annuellement sur la valeur des portefeuilles arrêtés au
31 décembre de l'année précédente

Plafond annuel de prélèvement par compte

516,67 €

Frais par ligne	Compte titres ordinaire (*)
Actions, ETF, obligations et autres valeurs	0,30 % sur l'encours + Forfait 4,16 €/ligne
Actions non cotées	0,40 % sur l'encours + Forfait 20,84 €/ligne
Obligations Crédit Agricole	0,15 % sur l'encours
Or sous dossier	0,90 % sur l'encours

Actions Crédit Agricole SA et Parts sociales, Sicav et FCP du Crédit Agricole, Bons de Crédit Agricole

Gratuit

Frais fixes par compte	Compte titres ordinaire
	25,00 €

Compte titres ne contenant que des actions Crédit Agricole ou des Parts Sociales Crédit Agricole

Gratuit

Transaction sur l'or

Achat ou vente de pièces d'or, de lingotins ou de lingots	2,60 %
- Minimum	50,00 €

Frais de sac scellé, de réédition de bulletin d'essai et de retour de pièces non conformes

Nous consulter



Assurances et prévoyance collectives

Assurance des personnes, pour vous et vos proches

L'assurance décès ⁽³⁸⁾ en fonction des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	Nous consulter
Protection revenus PRO ⁽³⁸⁾ Protection revenus AGRI ⁽³⁸⁾	Nous consulter
Assurance des Accidents de la Vie professionnelle ⁽³⁹⁾	Nous consulter
Protection juridique	Nous consulter
Responsabilité civile des mandataires sociaux	Nous consulter

Assurance de votre activité professionnelle

Assurance multirisque professionnelle ⁽³⁹⁾	Nous consulter
Assurance multirisque agricole ⁽³⁹⁾	Nous consulter

(38) PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS PARIS. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances. Autorité chargée du contrôle de l'assureur : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61, rue Taitbout - 75436 PARIS CEDEX 09.

(39) Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 332 609 760 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

Assurance et protection sociale de vous-même et de vos salariés - Complémentaire Santé ⁽³⁹⁾ - Assurances santé collectives ⁽³⁸⁾	Nous consulter
Assurance multirisques climatiques, aléas climatiques, fourrage, mortalité des animaux ⁽³⁹⁾	Nous consulter
Assurance Cyber Protection ⁽³⁹⁾	Nous consulter
Assurance véhicule professionnel ⁽³⁹⁾	Nous consulter
Assurance des Automoteurs agricoles ⁽³⁹⁾	Nous consulter

Autres services

PACK Pro Nexecur (télésurveillance) ⁽⁴⁰⁾	Nous consulter
● SecuriCOMPTE Pro/Agri ⁽⁴¹⁾ Plus (garantie des préjudices subis en cas de perte et vol des moyens de paiement rattachés au compte professionnel avec les clés des locaux et véhicules professionnels, et les documents officiels)	Nous consulter
SecuriHELP Pro ⁽⁴¹⁾ (garantie des préjudices subis en cas d'arrêt total d'activité - voir conditions générales)	Nous consulter
SecuriHELP Agri ⁽⁴¹⁾ (garantie des préjudices subis en cas d'arrêt total d'activité - voir conditions générales)	Nous consulter

Autres services

Pleinchamp Accès au site www.pleinchamp.com (hors Pleinchamp Pro ⁽⁴²⁾)	Gratuit
Tarif de l'abonnement à Pleinchamp Pro Pleinchamp Pro est un service d'informations sur les thématiques suivantes : Météo locale personnalisable, Analyses et avis d'experts des marchés Élevage, Analyses et perspectives des marchés Grandes culture, Analyses et avis d'experts Énergie, Analyses et avis d'experts Azote, Fiches pays afférentes à la filière viti-vinicole. Il inclut également des contenus éditoriaux réservés aux Clients de Pleinchamp Pro.	9,90 €/mois ■

■ La durée minimale pour tout abonnement est de 12 mois, période à l'issue de laquelle la résiliation est possible à tout moment.

(40) Prestation exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le Crédit Agricole agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 euros, Siège social : 13, rue de Belle Île 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS, Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

(41) Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53, rue La Boétie, 75008 Paris.

(42) Pleinchamp Pro est un service proposé par la SAS Pleinchamp, société par action simplifiée au capital de 3 290 100 euros, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 432 556 900, ayant son siège social 12 place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex.



Résoudre un litige

Votre agence

En cas d'insatisfaction, votre réclamation est à formuler, en premier lieu, auprès de votre conseiller ou du directeur d'agence :

- par mail, courrier ou téléphone au numéro indiqué sur votre relevé de compte (numéro non surtaxé)
- par internet : www.credit-agricole.fr/ca-centrest/professionnel/form-demande-reclamation.html

Le Domaine Qualité Clients

Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous pouvez adresser une nouvelle réclamation à notre service clients :

- soit par mail à domainequalityclients@ca-centrest.fr
- soit par courrier à **Crédit Agricole Centre-est - Domaine Qualité Clients - 1, rue Pierre de Truchis de Lays - 69541 Champagne-au-Mont-d'Or Cedex.**

Votre agence ou le Domaine Qualité Clients s'engagent à prendre en charge votre réclamation sous 48 heures et à vous apporter une réponse au plus tôt, dans un délai de 2 mois maximum à compter de votre envoi.

Cas particuliers :

- Si votre réclamation porte, conformément à la réglementation, sur un service de paiement autre que le chèque, votre agence ou le Domaine Qualité Clients s'engage à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles ou complexes.
- Si votre réclamation porte sur la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :
 - **Pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès :**
PREDICA Relation et Service Clients - 16-18 Bd de Vaugirard - 75724 PARIS CEDEX 15
 - **Pour un contrat d'assurance Dommages (auto, habitation et autres), santé :**
PACIFICA Service consommateurs - 8-10 Bd de Vaugirard - 75724 PARIS CEDEX 15
 - **Pour un contrat d'assurance emprunteurs :**
CACI Service clients - 40 Allée Vauban - 59110 LA MADELEINE
 - **Pour un contrat CAMCA :**
CAMCA - Service Réclamations- 53 rue la Boétie- CS40107- 75380 PARIS CEDEX 08
Ou par mail : reclamations.camca@ca-camca.fr

À compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les 10 jours ouvrables et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de 2 mois.

La médiation

En dernier recours amiable, vous pouvez, dans un délai d'un an à compter de la date d'envoi de votre première réclamation écrite, saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- si vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence ou du Domaine Qualité Clients (ou du service clients de la compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ;
- ou, en tout état de cause, dans un délai de 60 jours après l'envoi de votre première réclamation écrite, que vous ayez obtenu une réponse ou non.

La médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation en cas de litige complexe, à compter de la date à laquelle le Médiateur vous a notifié, ainsi que votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), de la recevabilité de votre saisine.

- **Pour les sujets relatifs à un financement**, la saisine est à formuler par écrit auprès du Médiateur du Crédit de la Banque de France
- par internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>
- **Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers**, la saisine est à formuler par écrit auprès du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
- de préférence par internet : <https://www.amf-france.org>
rubrique « le médiateur »
- ou par voie postale : Le Médiateur de l'AMF - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02
- **Pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance** (hormis leur commercialisation), la saisine est à formuler par écrit auprès du Médiateur de l'Assurance
- par internet: <http://www.mediation-assurance.org> – Rubrique « saisir le médiateur »
- ou par voie postale : Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09



Successions (*)

Frais facturés pour les opérations liées aux successions ouvertes à compter du **13 novembre 2025** ^{43 44}

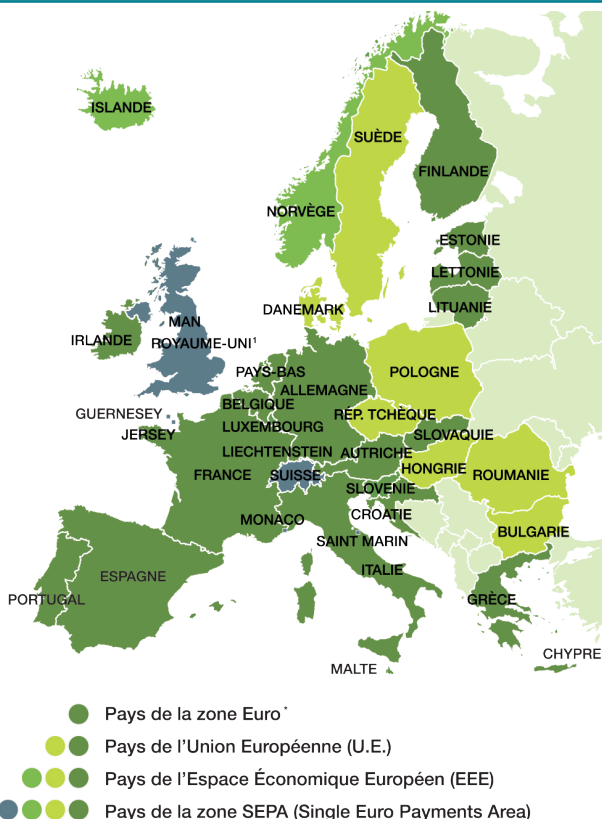
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier ⁴⁵	Succession complexe ⁴⁶	1 % du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 850,00 €
---	-----------------------------------	---



Bon à savoir !

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs.**

- (43) La facturation pour les successions ouvertes à compter du 13/11/2025 entre en vigueur au 13/11/2025.
- (44) Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.
- (45) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.
- (46) En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :
- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants.
 - en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès,
 - en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle,
 - en cas de constitution de suretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer,
 - en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).



Le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA. La Suisse ne fait pas partie de l'UE mais est pays membre de la zone SEPA.

Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

GARANTIE DES DÉPÔTS

En application de l'article L312-4 du Code monétaire et financier modifié et du règlement du Comité de Réglementation Bancaire n° 99-05 du 9 Juillet 1999, relatif à la garantie des dépôts, l'établissement de crédit qui recueille vos dépôts est couvert par un dispositif agréé par les Pouvoirs Publics. La Caisse Régionale est également agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09. Voir le site : www.banque-france.fr/ ; contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 12 place des États-Unis 92545 Montrouge Cedex ; contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse – 75082 PARIS Cedex 02.

Pour tout appel en vue d'obtenir la bonne exécution d'un contrat ou le traitement d'une réclamation, vous pouvez joindre votre agence au numéro de téléphone indiqué sur votre relevé de compte (numéro non surtaxé).

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur Internet www.credit-agricole.fr/ca-centrest. Hors coût du fournisseur d'accès à internet.

Document informatif à vocation non publicitaire édité par :

Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Centre-est, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social 1, rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne au Mont d'Or - 399 973 825 RCS Lyon - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance Banque et Finance sous le numéro 07 023 262.

Titulaire de la carte professionnelle Transaction et Gestion Immobilière numéro CPI 69012022000000004 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne. Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA, 53 rue de la Boétie 75008 PARIS

N° d'identifiant unique pour la filière Emballages Ménagers et Papiers Graphiques communiqué par l'éco-organisme ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) : FR216570_01VFNP

www.credit-agricole.fr/ca-centrest

